Légende :

Périmètre d'application du Droit de Préemption Urbain - D.P.U.
(Applicable sur l'ensemble des zones Urbaines (U) et à Urbaniser (AU))

PLU

- Plan Local d'Urbanisme -

Commune de **SOULTZ-LES-BAINS**

PLAN DU PERIMETRE D'APPLICATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Echelle 1/5000ème

Elaboration le : 18/02/2001
Modification n°1 le : 31/03/2003
Modification n°2 le : 28/10/2005
Modification n°3 le: 03/07/2009
Modification n°4 le : 07/07/2011
Modification n°5 le : 07/09/2012
Modification n°6 le : 04/07/2014
RNU le : 27/03/2017

MODIFICATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 13 avril 2018

MAIRIE DE SOULTZ-LES-BAINS (Bas-Rhin)

A Soultz-Les-Bains,
le 13 avril 2018

Le Maire,
Guy SCHMITT

TOPOS

atip
Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
TERRITOIRE SUD 53 rue de Sélestat 67210 OBERNAI